

Analyse financière Commune – Coggia

TRES. VICO-EVISA

Introduction

Coggia est une commune située sur le littoral corse occidental pour une population de 720 habitants.

L'analyse porte sur les exercices 2016 à 2020 (l'exercice 2015 pourra être cité en référence dans quelques cas). Les données sont exprimées en euros (ou en € par habitant) et sont comparées aux moyennes régionales qui paraissent les plus significatives. Ces données concernent les communes appartenant à la même strate démographique regroupant les populations comprises entre 500 et 2000 habitants.

Les éléments chiffrés de cette analyse, élaborée en juin 2021 sont extraits des comptes de gestion relatifs au budget principal, ainsi qu'à des sources INSEE et de divers observatoires, notamment l'observatoire des finances et de la gestion publique locale et le bulletin d'information statistiques de la DGCL

La commune de Coggia gère 2 activités sous forme de budgets annexes : le service des eaux et assainissement, ainsi que le lotissement Pinisolu. Elle perçoit en plus de la TH et la TF, la CVAE, l'IFER et la TASCOM.

La commune adhère à la Communauté de communes SPELUNCA LIAMONE qui compte 33 communes dont le mode de financement est une Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et avec fiscalité professionnelle sur les éoliennes.

Principaux constats

Atouts

- Un fonds de roulement net global et un besoin en fonds de roulement tous deux positifs.
- Un SCORE au-dessus de 40 depuis 2017, ce qui place la commune hors du réseau d'alerte, même si le résultat du ratio CAC (au-dessus de 1) peut la placer sous vigilance.

Points de vigilance

- Un recours à l'emprunt important.
- Un budget annexe (Lotissement Pinisolu) dont les résultats expliquent en grande partie les évolutions de ceux du budget principal (Deux tranches de lotissements. La seconde a été annulée par jugement. Le prix de vente au mètre carré a été diminué).

Faiblesses

- Des CAF BRUTE et NETTE négatives en 2019 et 2020.
- Un ratio CAC au-dessus du seuil d'alerte depuis 2017
- Des marges de manœuvres en terme fiscal réduites.
- Une situation au niveau de l'emprunt problématique puisque menacée par l'endettement de la commune.
- Un impact évident sur le financement des investissements, notamment les dépenses d'équipement.
- Des charges croissantes ayant un impact sur l'excédent brut de fonctionnement en 2018.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales constituent les principales ressources de la commune.
Elles sont en légère hausse depuis 2015.

Il est à noter qu'elle a perçu en 2018 la dotation de solidarité rurale pour un montant de 102.709,00€.

Les dotations et participation représentent le second poste de ressources.
Ces dernières sont en diminution en part absolue depuis 2015 mais augmentent très légèrement entre 2018 et 2019.

Ces deux catégories de ressources sont supérieures aux moyennes nationales.

REPERES

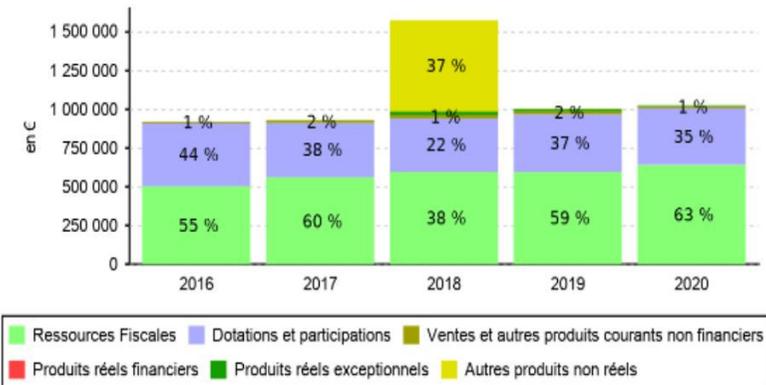
| En €/hab | 2020 | | | |
|---|---------|--|--------|----------|
| | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence | | |
| | | Département | Région | National |
| Ressources Fiscales | 905 | 849 | 604 | 575 |
| Dotations et participations | 512 | 462 | 451 | 303 |
| Ventes et autres produits courants non financiers | 19 | 135 | 101 | 125 |
| Produits réels financiers | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Produits réels exceptionnels | 7 | 8 | 10 | 11 |

Strate de référence :

Population : 711

Régime fiscal : FPA/FPZ : Communes de 500 à 2 000 habitants

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement

Globalement, ces dépenses augmentent sur la période considérée, alors que les recettes stagnent. La répartition des charges de fonctionnement réelles, pour l'ensemble des budgets en 2019 est la suivante :

| | 2018 | 2019 | EVOLUTION | |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------|------------------|
| | | | 2018/2019 | 2015/2019 |
| COGGIA | 888 698,00 € | 1 103 369,00 € | 24,20 % | 18,60 % |
| Lotissement | 1 277 305,00 € | 59 641,00 € | -95,30 % | -62,70 % |
| E&A | 24 978,00 € | 25 761,00 € | 3,10 % | 3156,80 % |

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses (Sur l'ensemble consolidé : BP + BA), les charges de personnel représentent 45,1 %.

Depuis 2016 les charges augmentent avec un pic en 2018 où les autres charges constituent 40 % de l'ensemble.

Les charges réelles exceptionnelles enregistrées correspondent aux opérations immobilières avec le budget annexe du lotissement Pinisolu.

Le montant des charges de gestion courante oscillent entre 12 % et 15 % et les charges générales croissent depuis 2015. Pour mémoire, l'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL), estime qu'entre 2019 et 2020, les achats et charges externes ont diminué, en moyenne, pour les communes de 7,5 %. L'évolution pour Coggia vient donc à contre-courant de cette évolution générale.

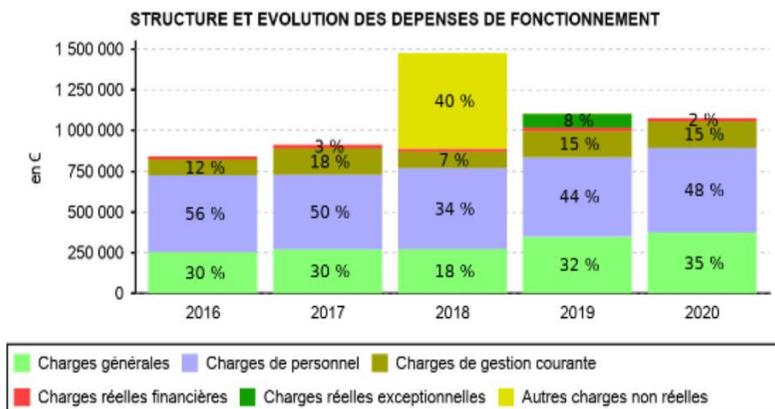
REPERES

| En €/hab | 2020 | | | |
|---------------------------------|---------|--|--------|----------|
| | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence | | |
| | | Département | Région | National |
| Charges générales | 527 | 421 | 319 | 259 |
| Charges de personnel | 733 | 555 | 464 | 327 |
| Charges de gestion courante | 226 | 188 | 147 | 157 |
| Charges réelles financières | 30 | 28 | 18 | 20 |
| Charges réelles exceptionnelles | 0 | 20 | 7 | 17 |

Strate de référence :

Population : 711

Régime fiscal : FPA/FPZ : Communes de 500 à 2 000 habitants



L'autofinancement brut et net

Evolution de la CAF brute

La CAF brute est à l'équilibre durant tous les exercices exception faite de 2018 et 2019. Ces exercices marquent nettement une rupture. Sur cette période, la commune n'a pu dégager d'autofinancement et par conséquent couvrir les dépenses nécessaires au remboursement de l'emprunt.

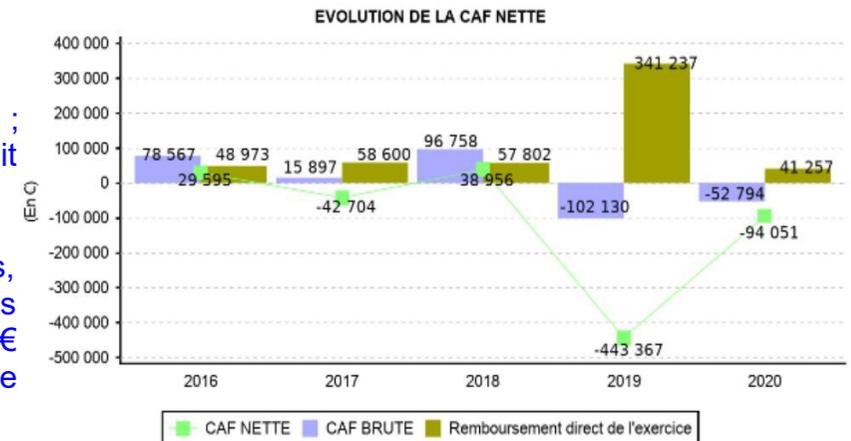
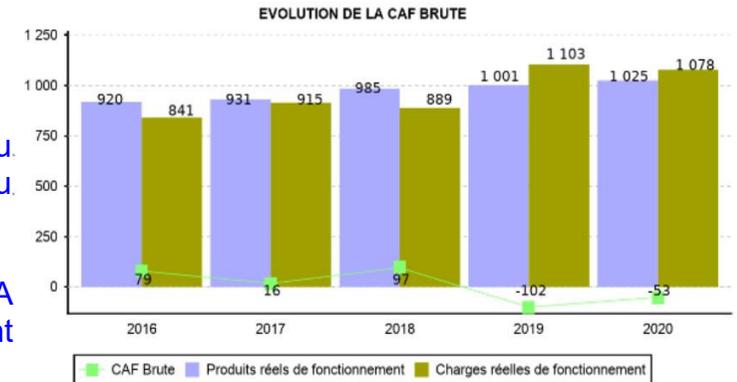
La répartition de la CAF montre que la majeure partie est absorbée par le BA lotissement Pinisolu (1.787.378€) et quasiment pas sur la BA eau&assainissement (57.344€ en 2019).

Evolution de la CAF nette

La CAF NETTE suit l'évolution des principaux agrégats cités plus haut.

Une capacité d'autofinancement négative induite par la conjonction d'une hausse durable des charges dont les montants sont bien supérieurs à ceux des produits ; corrélée à un plafonnement des ressources, majoritairement constituées du produit de la fiscalité.

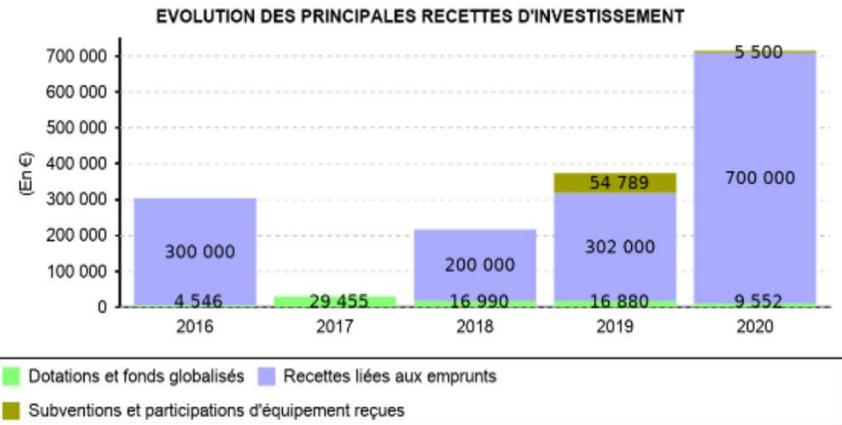
L'exercice 2019 par rapport à 2018 se caractérise par une chute des ressources, une augmentation des dettes bancaires et une augmentation des emplois d'investissements. Le résultat d'ensemble entre ces 2 exercices passe de 749.873€ à - 414.296€. Ce qui pose la question des plans de financement et d'emprunt de l'investissement.



Les opérations d'investissement

Evolution des principales recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont majoritairement issues d'emprunts et quasiment pas de dotations ou de subventions d'équipement. La moyenne communale pour ce poste d'intervention est largement supérieure (985 €/hab) à celles du département, de la région et même nationale.



Les dotations et les subventions n'entrent quasiment pas dans la ventilation des opérations d'investissement. La sous-représentation des recettes telles que des subventions d'équipement est patente en termes de moyenne (8 €/Hab contre 338 €/Hab au niveau départemental).

REPERES

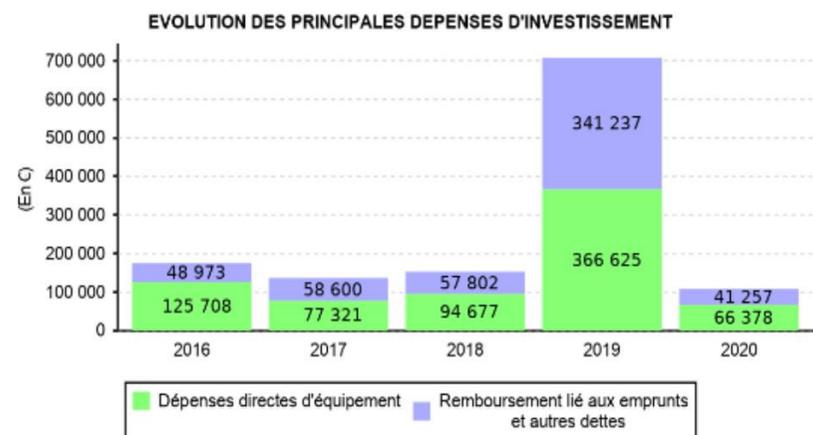
| En €/hab | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence | | |
|---|---------|--|--------|----------|
| | | Département | Région | National |
| Dotations et fonds globalisés | 13 | 98 | 72 | 64 |
| Recettes liées aux emprunts | 985 | 290 | 112 | 60 |
| Subventions et participations d'équipement reçues | 8 | 338 | 229 | 91 |

Evolution des principales dépenses d'investissement

2015 et 2019 sont 2 exercices de remboursement d'emprunt, avec une moyenne par habitant qui dépasse les moyennes départementale, régionale et nationale.

Les dépenses d'équipement sont élevées en 2019. Comparativement, au taux de réalisation des dépenses d'équipement qui lui est faible (opérations d'ordre incluses).

A ce stade de l'analyse, il serait utile de faire le point sur les travaux engagés pour la tranche 2 (lotissement Pinisolu) alors que précisément, le PLU a été partiellement annulé par le tribunal de Bastia. Le jugement ayant été confirmé par la CAA de Marseille. En tout état de cause, Hélios fait apparaître des opérations de marché pour des travaux engagés sur la tranche 2.



REPERES

| En €/hab | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence | | |
|---|---------|--|--------|----------|
| | | Département | Région | National |
| Dépenses directes d'équipement | 93 | 580 | 427 | 338 |
| Remboursement lié aux emprunts et autres dettes | 58 | 69 | 43 | 87 |

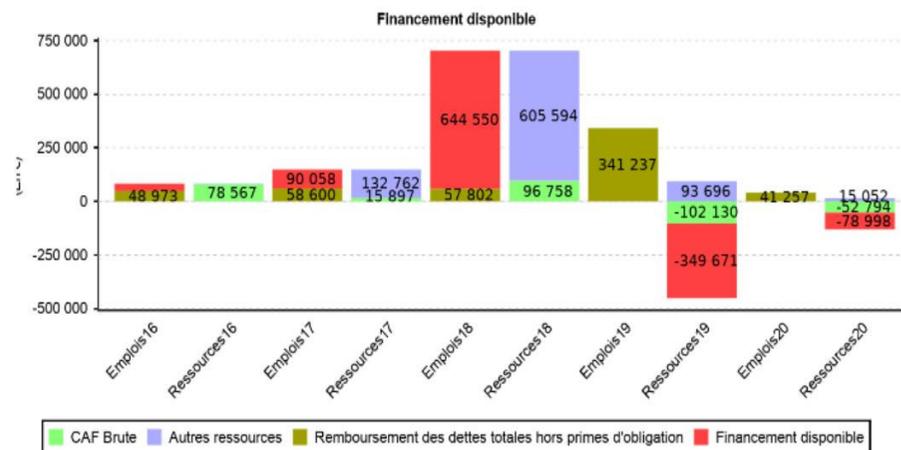
Le financement des investissements

Le financement disponible

Le schéma ci-contre illustre le retournement de situation entre 2018 et 2019, passant d'une situation extrêmement positive à un effondrement des autres ressources d'investissement, ainsi qu'au financement propre.

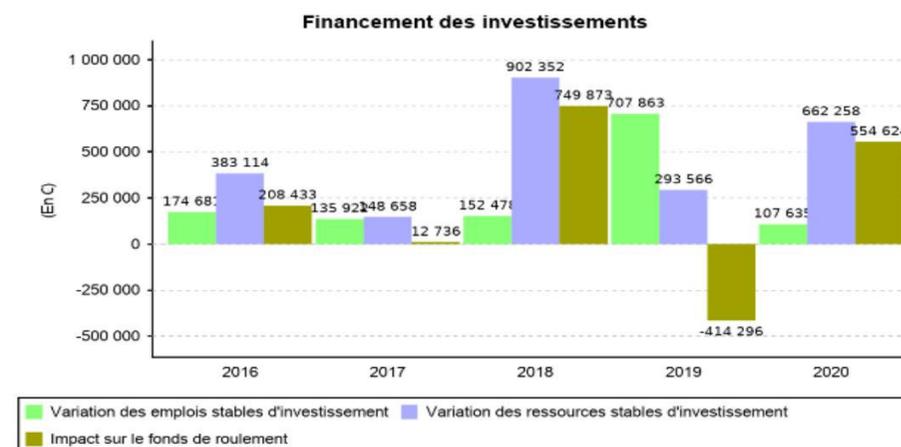
Sur cette période, la commune a vu disparaître des ressources qui ont commencé à être capitalisées en 2017 et 2018 (132.172€ — 605.594€).

Bien que mobilisées en 2019 (93.696€), elles se sont révélées insuffisantes face au double mouvement d'une CAF brute négative et un remboursement des dettes en 2020.



Le financement des investissements

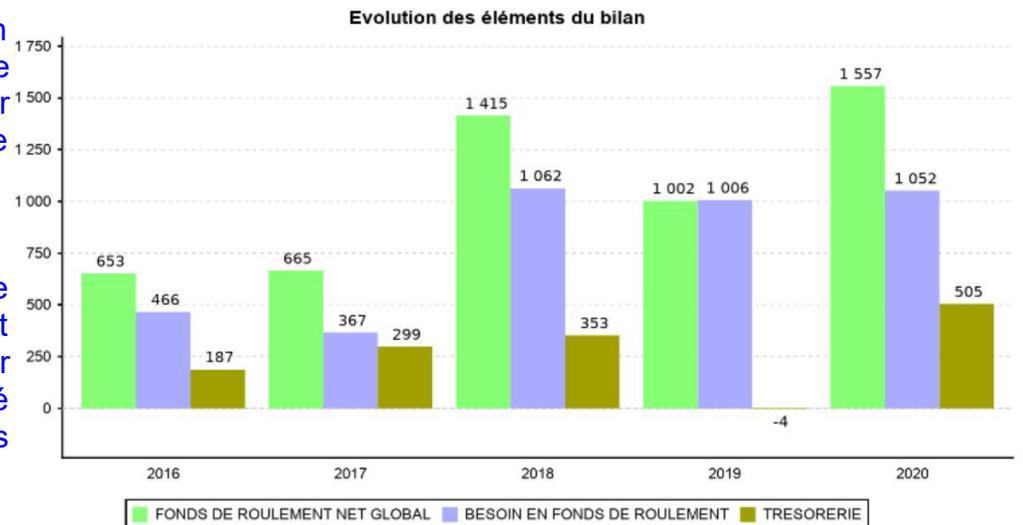
L'impact de l'endettement sur le fond de roulement est manifeste en 2019 (- 414.296€) ; ce qui signifie que l'arbitrage des dépenses d'investissement a pu peser nominalement sur le budget principal.



L'équilibre financier du bilan

L'analyse de l'équilibre montre que la commune dispose d'un fonds de roulement net global (FRNG) supérieur au besoin de fonds de roulement à chaque exercice, qu'elle peut mobiliser une trésorerie suffisante pour couvrir ses besoins de financement.

C'est le point positif de cette analyse. La commune peut encore gérer le décalage entre les ressources et les emplois à court terme, exception faite de 2019 où la commune a dû rencontrer des tensions de trésorerie ; fait saillant qui doit être rapproché de la mobilisation d'une trésorerie passive par le biais de lignes de trésorerie (180.000€ en 2018 et 300.000€ en 2019).



Endettement

La question de l'endettement est un élément crucial au regard de la situation du BA Lotissement Pinisolu. En effet, plusieurs emprunts dont les échéances sont fixées à 36 mois.

(Emprunt auprès de la caisse d'épargne – 700.000€) et d'un autre sur une période de 240 mois (Caisse d'épargne – 300.000 €).

La répartition de l'endettement (encours bancaire) par budget est la suivante :

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|----------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| COGGIA | 291 941,00 € | 542 968,00 € | 484 368,00 € | 626 566,00 € | 585 329,00 € |
| E&A | 42 554,00 € | 39 875,00 € | 37 182,00 € | 37 045,00 € | 37 045,00 € |



Soit une répartition quasiment entièrement reportée sur le budget principal.

L'endettement (encours de la dette) sur la commune est croissant ce qui peut peser sur des investissements futurs. Néanmoins, le ratio d'endettement est en dessous du seuil d'alerte (0,586 en 2019). Les annuités sont en baisse depuis 2017 et se situent en 2020 à 59.538€. Pour autant le ratio CAC lui dépasse le seuil de 1 (1,442). Ce qui obère les capacités d'investissements futurs.

Éléments concernant la fiscalité directe locale

Les bases – Les taux- Structures des produits de fiscalité directe locale

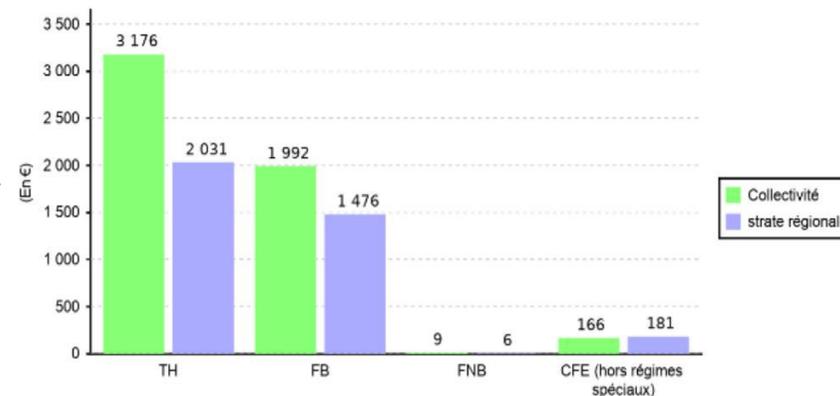
La commune dispose de plusieurs sources de financement fiscal (TH – TF – CVAE – IFR – TASCOT). Elle atteint un plafond en regard du niveau du ratio CMPFR supérieur à 1. Ce qui signifie que fiscalement, la commune n'a pas de marges de manœuvre et ne pourra actionner ce levier pour dégager des ressources, sauf à accroître la pression fiscale sur ses administrés.

Ce qui tend à montrer également les produits moyens de la fiscalité supérieurs à la moyenne nationale, ainsi que la hausse de ces produits depuis 2015.

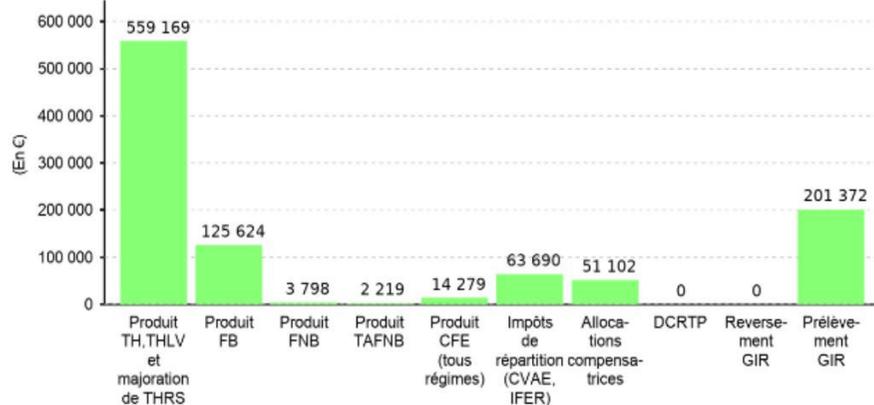
La collectivité ne bénéficie d'aucune fiscalité reversée par les GFP.

Il convient de préciser que le produit de la CVAE en 2019 est en baisse en 2019, alors que cet impôt représente le troisième poste des ressources.

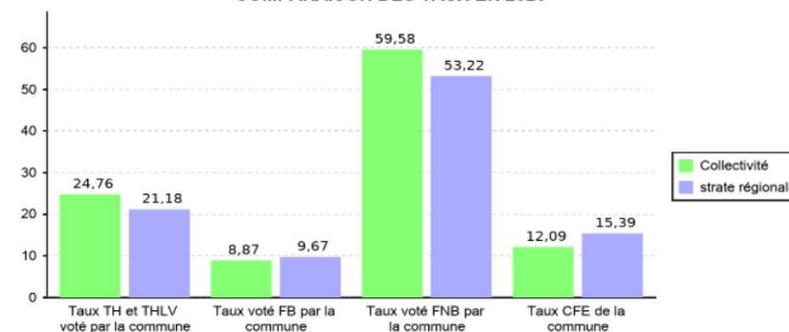
Comparaison des bases en 2020 (en €/ha)



STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2020



COMPARAISON DES TAUX EN 2020



Éléments concernant les dotations

Le produit DGF est en hausse(+4,7 % entre 2018 et 2019) depuis 2016 ainsi que l'attribution de péréquation et de compensation. Les dotations globales de fonctionnement sont en baisse depuis 2016 et représentent en 2020, 30 % du total des produits de fonctionnement.

Les subventions de fonctionnement du BP sont attribuées au BA E&A (20.310€ en 2015 – 62.415€ en 2017 et 70.000€ en 2019).

